

DEVELOPPEMENT DURABLE

Edwin Zaccai, Université Libre de Bruxelles (ULB), Cours Géohistoire des problèmes de l'environnement et Politiques de l'environnement, Novembre 2014

Le développement durable peut se comprendre intuitivement comme étant un développement susceptible de durer, ou d'être "soutenable" si l'on veut traduire plus spécifiquement l'adjectif d'origine anglaise, "sustainable". Dans la conscience contemporaine l'expression est plus particulièrement associée au respect d'objectifs environnementaux. Depuis la fin des années 80 où la formule a été diffusée, elle a été interprétée par de multiples acteurs qui en ont proposé des définitions, des principes ou des plans de mise en oeuvre. De nombreux champs ont été concernés, tant politique qu'économique, entrepreneurial, commercial, scientifique ou encore citoyen. Conçue d'abord dans le domaine de la conciliation entre environnement et développement au niveau mondial sous l'impulsion forte de l'ONU, la notion est devenue un concept de fond, que l'on pourrait comparer à d'autres comme la démocratie ou la justice.

Jalons généalogiques

Plusieurs origines intellectuelles et politiques se sont associées pour générer les formules de développement durable. Pour Adams (2008) elles ont des racines profondes incluant la place des régions tropicales dans les origines de l'environnementalisme, le souci de préservation de la nature, les idées à propos des équilibres naturels et le souci d'une gestion écologique scientifique, les craintes envers la croissance de la population, ou encore le développement de réseaux scientifiques au niveau mondial. Vivien (2006) distingue trois courants de pensée intéressants à étudier dans la généalogie du développement durable : le développement durable comme l'avatar le plus récent de diverses figures du développement, ou du progrès ; les considérations sur le rôle de la croissance économique dans le développement, notamment pour ses effets sur l'environnement ; et enfin la reconnaissance institutionnelle de la convergence des deux courants précédents.

Dès les années 70, une déclaration officielle d'un comité des Nations Unies préfigurant certaines déclarations sur le développement durable énonçait : "*Les impacts destructeurs conjugués d'une majorité de pauvres qui luttent pour leur survie et d'une minorité riche qui consomme l'essentiel des ressources mondiales compromettent les moyens mêmes grâce auxquels tous les peuples pourraient survivre et s'épanouir*" (Déclaration de Cocoyoc, PNUE et CNUCED, 1974). Comme l'écrit I. Sachs, qui a participé à cette déclaration et sera un précurseur de la pensée du développement durable à travers le concept d'écodéveloppement : "*L'idée simpliste que la croissance économique suffirait à elle seule à assurer le développement a été rapidement abandonnée au profit d'une complexification du concept, exprimée par les additions successives d'épithètes : développement économique, social, culturel, bien entendu politique, puis viable, "sustainable" (...)*" (Sachs 1998).

Les années 80 et suivantes voient apparaître diverses remises en cause de théories du développement tenant la croissance économique à la fois pour principal moteur et indicateur. La synthèse de J. Pezzey (1989), économiste à la Banque mondiale, recense des dizaines de définitions, ou conditions du développement durable remontant aux années 70 et 80, et en majorité énoncées par des économistes. Un enjeu essentiel dans ce contexte est d'articuler les approches économiques avec les préoccupations environnementales et écologiques. Si on le compare au rapport "Halte à la Croissance ?" (Meadows et al. 1972), qui a marqué les années 70, le

développement durable reprend de manière plus négociable l'idée de limites naturelles à respecter, tout en les qualifiant de façons plus diverses et précises que dans ce rapport. Surtout il rejette l'idée d'un "état stationnaire" des sociétés, inspiré par le philosophe J.-S. Mill et théorisée dans "Halte à la croissance ?" par l'économiste H. Daly, pour prôner une croissance économique assortie de conditions à la fois de limitation des impacts et de partage des bénéfices. Côté environnementaliste encore, l'objectif de la Stratégie mondiale de conservation de la nature rédigée par l'UICN en 1980 est "la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de façon à produire le plus grand bénéfice soutenable pour les générations présentes tout en maintenant son potentiel pour satisfaire les besoins et aspirations des générations futures".

Historique institutionnel

Le Rapport Brundtland (CMED 1987) sera rédigé dans cette période de recherche de nouvelles formules de développement. Tout en insistant sur le nouveau facteur d'unité possible que serait la protection commune de la Planète (le titre du rapport est "Notre avenir à tous"), il emprunte beaucoup à des concepts liés au développement humain : la satisfaction des besoins essentiels, la coopération de tous les acteurs, l'équité, et même l'intégration de différentes composantes du développement. La commission qui rédige ce rapport reçoit son mandat de l'ONU en 1983, et ce document est resté célèbre en particulier pour sa définition du développement durable qui est "un développement qui répond aux besoins du futur sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs".

Au niveau onusien encore la Conférence de Rio (Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement, ou Sommet de la Terre) portera un engouement mondial pour le développement durable, articulé dans une Déclaration en 27 principes, un programme de plusieurs centaines de pages (Action 21), sans oublier deux conventions internationales majeures qui y sont lancées, celle sur le climat et celle sur la biodiversité, dont les approches sont particulièrement en phase avec les approches de Rio.

Dans les dix années qui suivent, la notion se diffuse sur la planète tant dans des programmes politiques que parmi des organisations non gouvernementales et des entreprises (Aubertin et Vivien 2010, Zaccai 2002). Dans ce dernier cas, le développement durable représente une notion proche de la responsabilité sociale des entreprises. Celles-ci contribuent aussi à ce que progressivement le développement durable soit envisagé selon un triptyque Economie-Social-Environnement, en recherchant des avancées équilibrées entre ces objectifs.

En 2002, le Sommet des Nations Unies sur le Développement Durable est organisé à Johannesburg. Les entreprises y sont très présentes, et les objectifs de développement considéré font le lien avec ceux du Millénaire. Mais de l'avis général, le Sommet ne produit pas d'avancées par rapport à Rio. Le contexte international a fortement changé, avec une baisse du multilatéralisme onusien, un accroissement des problèmes environnementaux majeurs, en particulier celui du climat. Ce piétinement est confirmé lors du second Sommet de la Terre, ou Rio+20 (2012), qui certes accouche encore d'une longue déclaration programme, "Le futur que nous voulons", mais est marquée par les modifications des équilibres mondiaux qui tendent à rendre obsolètes les dynamiques Nord-Sud telles qu'elles s'étaient manifestées à Rio. L'Union européenne en particulier est en perte de vitesse dans le rôle majeur qu'elle avait voulu affirmer en matière environnementale. Dès 1992, le développement durable, surtout interprété en Europe comme une intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles a cependant conduit à de réelles

avancées sur le plan intérieur. L'objectif a également été adopté par des Etats, des collectivités locales ou des régions comme principe politique et il a généré un certain nombre d'institutions et des programmes (Villalba 2009).

Paysage et bilan conceptuels

Il paraît très difficile de délimiter une notion qui a dominé à ce point de nombreuses conceptualisations dans le champ de l'environnement depuis plusieurs décennies (Zaccai 2002). Pour une analyse systématique des principaux auteurs et travaux on renverra à la synthèse de Hopwood et al. (2005), synthèse qui classe ceux-ci selon deux axes, celui du respect de l'intégrité de la nature, et celui de leur prise en compte des inégalités sociales.

Le développement durable constitue une approche d'inspiration utilitariste. Il s'agit d'augmenter le bien-être humain en tenant compte des contraintes notamment environnementales, afin de ne pas risquer de diminution de ce bien-être dans le futur. Comme l'affirme le premier principe de la Déclaration de Rio: "Les êtres humains sont au centre du développement durable". Le respect de l'environnement est donc instrumental pour le développement durable, et non une valeur en soi. Cela dit, dans la perception de la plupart des acteurs qui s'y réfèrent, un certain degré de protection de l'environnement est certainement inclus dans cette notion.

En économie on peut distinguer la soutenabilité faible de la soutenabilité forte (Pearce 1993). Si l'on conçoit le développement comme un ensemble de capitaux économiques, sociaux, et environnementaux en croissance, la soutenabilité forte pose que certains des capitaux environnementaux doivent être conservés, ce sont les capitaux dits "critiques". Il peut s'agir par exemple d'espaces protégés, ou de limites mises à des pollutions mondiales. En revanche, dans la soutenabilité faible, tous les capitaux sont substituables, cela signifie que l'on peut parfaitement diminuer le capital environnemental si le capital économique ou social s'accroît d'une valeur qui fait plus que compenser cette diminution.

Cette théorie a d'évidentes limites, vu l'impossibilité pratique de quantifier de tels capitaux, mais elle a l'avantage de mettre en évidence que le développement durable promeut des combinaisons d'actions sur plusieurs plans. Comme l'indique le Rapport Brundtland, il faut tenir compte "des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir." Autrement dit exploiter l'environnement en fonction de nos capacités réelles, qu'elles soient techniques ou politiques. Le but étant, pour le même rapport, de répondre aux besoins du présent et du futur, et "plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité". Cela ne veut pas dire pour autant que cet objectif a été mis au centre de toute initiative qui se réfère au développement durable, loin s'en faut. Dans la pratique en tous cas, quand des formes de développement durable ont été instaurées, c'est dans une très grande majorité dans une optique de soutenabilité faible.

L'avantage de considérer les questions environnementales en interaction avec d'autres objectifs et pratiques humains a été décisif pour faire de cette référence une notion très largement adoptée. Sa faiblesse réside cependant dans cette caractéristique fondamentale elle-même. En effet pour les acteurs qui s'y réfèrent les critères discriminants à poser sur telle ou telle intervention, et la recherche de tel ou tel objectif se sont avérés, si l'on évalue l'expérience acquise sur plusieurs décennies, trop faibles (Zaccai 2011). Les compromis entre objectifs ont été largement mis à profit par des actions dont le pouvoir de protection de l'environnement, en tous les cas au niveau mondial, et dans une moindre mesure, local, s'est révélé insuffisant.

Pour ses critiques, cette notion est coupable d'avoir laissé une trop large latitude d'action ne permettant pas de poser de contraintes suffisantes envers de réelles modifications du "business as usual". Ils dénoncent à ce titre une notion "alibi", incapable de faire face aux dégradations environnementales croissantes, et pouvant même contribuer à l'inaction en faisant croire que des changements par rapport au développement centré sur la croissance seraient en cours (Latouche 2002). De leur côté les plans d'ensemble pour opérationnaliser le développement durable, tels qu'ils ont vu le jour à différents niveaux, du mondial au local en passant par le national, ont révélé des difficultés majeures de coordination. Un problème récurrent étant d'en confier la responsabilité soit à une autorité dédiée, mais dans ce cas dotée de trop peu de pouvoir d'influence sur l'ensemble des responsables d'actions, soit à une autorité centrale (chef de gouvernement, chef d'entreprise), mais qui dans ce cas est soumise à d'autres logiques d'action qui souvent recevront davantage de priorité.

Il n'est pas facile de faire la part des choses entre l'influence du développement durable en tant que notion de référence et ce qui se serait produit si une autre référence, comme celle d'une protection de l'environnement moins ouverte à des compromis, s'était imposée. Nous sommes ici dans une question concernant la transformation sociale et son rapport avec des discours qui peuvent ou non trouver écho et être adoptés par des acteurs, pour des raisons multiples. Quoiqu'il en soit il est probable que lors du succès initial de la diffusion du concept de développement durable beaucoup aient surestimé sa portée conciliatrice. Ce concept semble en effet promettre une transformation progressive capable de contribuer simultanément à un grand nombre d'objectifs divers, sous-estimant les conflits et les analyses plus spécifiques. Sa portée en tant que vecteur de transformation ne peut donc qu'être limitée dans un monde profondément marqué par les inégalités et par les pratiques destructrices des techniques humaines utilisées à grande échelle sur les écosystèmes.

Bibliographie

ADAMS W., *Green Development*, London, Routledge, 2008. – AUBERTIN C., VIVIEN F.D., *Le développement durable*, Paris, La Documentation Française, 2010. – COMMISSION MONDIALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (CMED), *Notre avenir commun*, 1987, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf – HOPWOOD B., MELLOR M., O'BRIAN G. "Sustainable Development. Mapping Different Approaches", *Sustainable Development*, 13, 2005, p. 38–52. – LATOUCHE S., "A bas le développement durable ! Vive la décroissance conviviale ! », *Revue Silence*, octobre 2002, p. 2. – MEADOWS D. H., MEADOWS D. L., RANDERS JORGEN, BEHRENS III W. (1972), *Halte à la croissance ?*, (rapport au Club de Rome), Paris, Fayard, 1972. – PEARCE D., *Blueprint 3, Measuring sustainable development*, London, Earthscan, 1993. – PEZZEY, J., *Economic Analysis of Sustainable Growth and Sustainable Development*, Working Paper No 15, Washington, Environment Department, World Bank, 1989. – SACHS I. "Se réappropriier les droits humains", *Manières de voir* N°41, sept-oct. 1998, p. 48-50 – UICN/PNUE/WWF, *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Gland, 1980. – VILLALBA B. (dir.), *Appropriations du développement durable : Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2009. – VIVIEN F-D., *Le développement soutenable*, La Découverte, Paris, 2006. – ZACCAI E., *25 ans de développement durable, et après ?*, Paris, Presses universitaires de France, 2011. – ZACCAI E., *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Berne-Bruxelles, Peter Lang, 2002